

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

06/05/2021

Dossier complet le :

07/05/2021

N° d'enregistrement :

f09321p0145

1. Intitulé du projet

Défrichement des parcelles B190, B392, B500, B503, B505, B507 et B508 à GASSIN (83) anciennement
vitiées en partie, actuellement en friche, pour les remettre en culture de vignes AOP.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL JMT SERVICES

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ZODD Jean-Marie

RCS / SIRET

47864153300045

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion des sols	Défrichement de 4 ha 27 a à Gassin (entre 0,5 et 25 ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 5 parcelles anciennement vitiées et
envahies par de la forêt (pins, chênes) et de la garrigue.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défichement est de remettre les parcelles en culture de vigne : après le défichement, préparation des parcelles puis plantation de vignes AOP.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le défichement sera réalisé par abattage, ~~débroussaillage~~ débroussaillage mécanique et arrachage des rouches. Les arbustes et broussailles seront également éliminés.

Le défichement aura lieu au plus tard l'été 2021 afin d'avoir ensuite le temps nécessaire pour préparer spécifiquement les parcelles à la plantation de vignes.

Le temps des travaux est estimé à 1 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les parcelles défichées seront plantées en vignes AOP. Les vignes entreront en production 3 ans après leur plantation. Les raisins produits seront vinifiés par la SARL La Madrague afin d'élaborer des vins AOP de qualité.

Agriculture biologique.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement (DDTM)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)														
Défrichement de l'ensemble de ces parcelles :	<table> <tr><td>B500</td><td>1,9147 ha</td></tr> <tr><td>B503</td><td>0,0188 ha</td></tr> <tr><td>B505</td><td>0,1135 ha</td></tr> <tr><td>B507</td><td>0,0010 ha</td></tr> <tr><td>B508</td><td>0,5031 ha</td></tr> <tr><td>B190</td><td>0,3018 ha</td></tr> <tr><td>B392</td><td>1,4263 ha</td></tr> </table>	B500	1,9147 ha	B503	0,0188 ha	B505	0,1135 ha	B507	0,0010 ha	B508	0,5031 ha	B190	0,3018 ha	B392	1,4263 ha
B500	1,9147 ha														
B503	0,0188 ha														
B505	0,1135 ha														
B507	0,0010 ha														
B508	0,5031 ha														
B190	0,3018 ha														
B392	1,4263 ha														

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit
THUILERIE
83580 GASSIN
parc B500 à B508

Lieu-dit
CHAPELLE ST LAURENT
83580 GASSIN
parc B190 et B392

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non



Oui ☐

Non



4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune
couverte par un plan de
prévention des risques
naturels prévisibles (PPRN)
ou par un plan de
prévention des risques
technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou
approuvé ?



Inondation : Territoire à Risque Important

Dans un site ou sur des sols
pollués ?



Dans une zone de
répartition des eaux ?



Dans un périmètre de
protection rapprochée
d'un captage d'eau
destiné à la
consommation humaine
ou d'eau minérale
naturelle ?



Dans un site inscrit ?



**Le projet se situe-t-il, dans
ou à proximité :**

Oui

Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?



D'un site classé ?



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	☒	☐
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	☒	☐
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	☒	☐
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	☐	☒
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	☒	☐
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	☒	☐

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒ ☐	☐ ☒	Traitement des vignes avec des produits phytosanitaires utilisables en Agriculture biologique.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

Engendre-t-il des odeurs ?
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?

☐ ☒
☐ ☒

Engendre-t-il des vibrations ?
Est-il concerné par des vibrations ?

☐ ☒
☐ ☒

Engendre-t-il des émissions lumineuses ?
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?

☐ ☒
☐ ☒

Engendre-t-il des rejets dans l'air ?

☐ ☒

Engendre-t-il des rejets liquides ?
Si oui, dans quel milieu ?

☐ ☒

Engendre-t-il des effluents ?

☐ ☒

Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?

☐ ☒

Emissions

Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

☐
☒

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagements),
notamment l'usage
du sol ?

☒
☐

AGRICULTURE : remplacement d'une friche (rignes
laidées à l'abandon) par des parcelles viticoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐

Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les parcelles défrichées sont cultivées en vides et certifiées en agriculture biologique. Des couverts végétaux entre les rangs sont mis en place pour maintenir un haut niveau de biodiversité.

Les intrants sur les parcelles sont : engrais organique et produits phytosanitaires. Pas de traitement des produits ni de lavage de matériel directement sur les parcelles. Toutes les autres interventions sont mécaniques (en tracteur) ou manuelles.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

DISPENSE car les parcelles étaient vitées il y a quelques années (des vignes y sont encore visibles), des parcelles voisines sont plantées en vignes. C'est un faux-valeur local, peu polluant car agriculture biologique et HVE3.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Cour Valmer

le,

06/05/2021

Signature

Pour JNF,
